



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 05/07/2017

Référence
2017_07_16

L'an 2017 et le 5 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de Brest métropole sous la présidence de TALARMIN André, 1^{er} Vice-Président

Objet de la délibération
Désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la Commission mer et littoral du Pays de Brest

Présents : Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie suppléante de FAYRET Thierry, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, TANGUY Geneviève MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GROSJEAN Francis suppléant de CUILLANDRE François, GUEGANTON Loïc, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MASSON Alain, PELLICANO Fortuné, PICHON Ronan, PLUVINAGE Didier suppléant de STEPHAN Yves, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	27	31

Excusé(s) ayant donné procuration : MELLOUËT Roger à Mme TANGUY Geneviève, MOYSAN Daniel à M. LARS Roger, NEDELEC Yohann à M. RIOUAL Bernard, MOUNIER Gilles à M. TALARMIN André

Excusé(s) : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, MM : CUILLANDRE François FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Armel, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, MOAL Gurvan, OGOR Pierre, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger.

Date de la convocation
27/06/2017

Assistaient en outre à la réunion : Mmes : DEMANGEON Luce, DUMAS Catherine, LOURDEAU Nadège, LE BARS Mickaèle, RIOU Maëna VERDIER Marie MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, POTARD Saïg.

Date d'affichage
27/06/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. TANGUY Bernard

Vote
A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération :

Désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la Commission mer et littoral du Pays de Brest

Le DLAL FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux - Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) est un programme européen au service des actions innovantes pour la pêche et l'aquaculture.

Une enveloppe de 1 029 632 € a été attribuée au Pays de Brest, dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région Bretagne, pour accompagner des projets locaux répondant à sa stratégie DLAL FEAMP sur la période 2014-2020.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a ainsi été habilité par le comité régional de sélection, à porter un programme DLAL FEAMP en tant que GALPA (groupe d'action local pêche et aquaculture).

Une Commission Mer et Littoral (CML), composée d'acteurs publics et privés, sera mise en place afin de :

- Avoir l'initiative des propositions de sélection des projets sous la forme d'un avis d'opportunité ;
- Elaborer des critères de sélection transparents (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoires ;
- Garantir lors du vote des projets présentés l'absence de conflits d'intérêt ;
- Assurer, lors de l'analyse des projets, la cohérence entre celle-ci et la stratégie de développement local en classant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GALPA sur les projets à financer au titre du DLAL et statuer sur chacun des projets (favorable, défavorable ou ajournement) ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier.

Il est proposé au Comité syndical de valider la désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la Commission mer et littoral du Pays de Brest :

- Membre titulaire : TALARMIN André
- Membre suppléant : MOYSAN Daniel

Si le titulaire ou le suppléant désigné ne pouvait respecter son engagement auprès de la Commission mer et littoral du Pays de Brest, le Pôle métropolitain du Pays de Brest informera la CML du nom de son nouveau représentant.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident la désignation des représentants du Pôle métropolitain du Pays de Brest à la Commission mer et littoral du Pays de Brest :

- Membre titulaire : TALARMIN André
- Membre suppléant : MOYSAN Daniel

Si le titulaire ou le suppléant désigné ne pouvait respecter son engagement auprès de la Commission mer et littoral du Pays de Brest, le Pôle métropolitain du Pays de Brest informera la CML du nom de son nouveau représentant.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le



ID : 029-200033736-20170705-2017_07_16-DE

A Brest, le 5 juillet 2017

François CUILLANDRE,

Président